



**PRÉFET  
DES VOSGES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires des Vosges

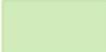
# Commune de **VAUDEVILLE** Plan Local d'Urbanisme

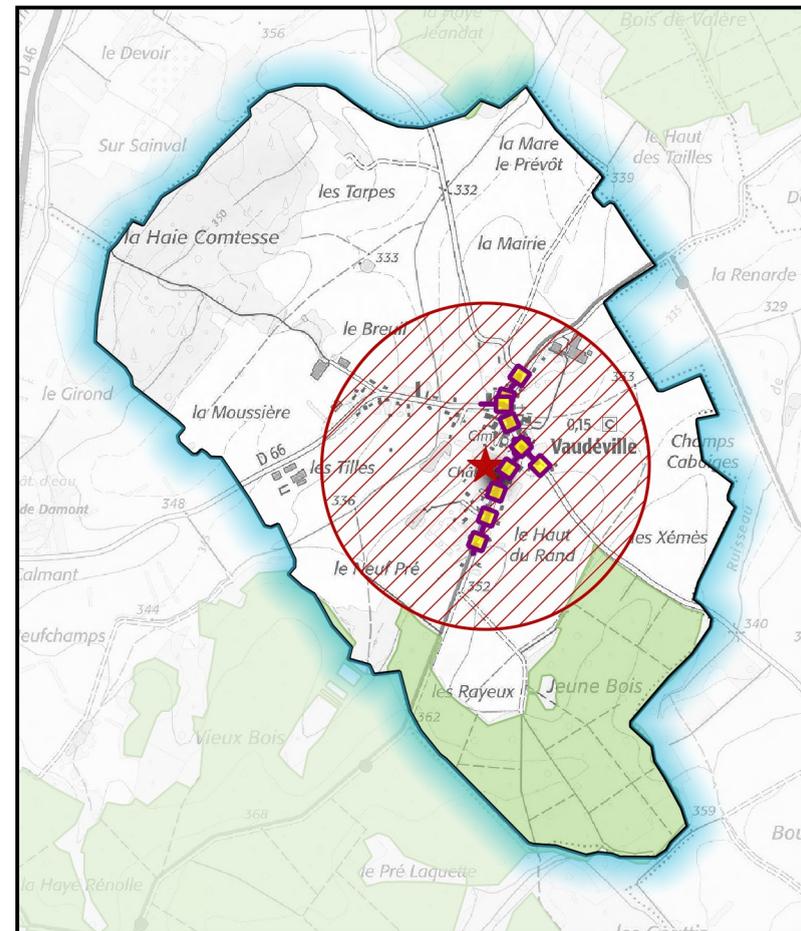
## SERVITUDES

Date d'émission : 25/10/2021

N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.  
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

### Légende

-  A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  AC1 : Servitude de protection des monuments historiques
-  AC1 : Servitude de protection des monuments historiques
-  EL7 : Servitudes d'alignement
- I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique
- I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distribution
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.

Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.

